

Dernière mise à jour : 23/04/2019

Métier: Métiers du sport | Activités équestres

Diplôme: BPJEPS Equitation Initiation Poney, Cheval / Approfondissement technique

Niveau de qualification: IV

Numéro de fiche: 43



Formations ouvertes à l'apprentissage www.cfasa-pdl.fr

Objectifs

Encadrer, animer et enseigner les activités liées aux métiers de l'équitation dans une logique éducative, sociale et commerciale.

- encadrer et animer des activités de découverte et d'initiation tout public
- participer à l'organisation et à la gestion de l'activité,
- participer aux soins des chevaux, à l'entretien et à la maintenance des matériels,
- participer à l'accueil, l'animation et la promotion d'un établissement équestre,
- participer à la valorisation de la cavalerie.



Conditions d'accès

Nouvelle formule du BPJEPS Equitation !!

Se référer à l'[arrêté du 31/10/2016](#) portant sur la création de la mention "Activités Equestres" dans la spécialité "Educateur Sportif", pour y trouver le détail des nouveaux tests techniques et équivalences.

Options disponibles : **A) Initiation Poney, Cheval** **B) Approfondissement technique**

Les conditions d'accès :

Toute personne désirant se former aux métiers des activités équestres ou étendre ses compétences à une autre discipline équestre.

- Avoir 18 ans à l'entrée en formation
- Etre apte à la pratique et l'enseignement des activités équestres
- Etre titulaire du **PSC1** (premiers secours civiles de niveau 1) ou équivalent
- Avoir validé les **TEP** (tests d'exigences préalables à l'entrée en formation)

Nombre de places : 20 places

Modalités d'inscription

Le dossier de candidature est à télécharger [ICI](#) ou à retirer au CREPS de Nantes

Clôture des candidatures : ~~16 mars 2019~~

Prolongation au 31 mai 2019 - Pour les candidats ayant déjà acquis les TEP (joindre un justificatif)

Sélection

Chaque candidat devra **se présenter aux TEP avec son cheval** pour le passage des 4 modules du test (Cross - Travail sur le plat - Travail à pied - Obstacles)

Seuls les candidats validant le module A1 (Cross) seront habilités à présenter les modules restant B1-B2 et B3 (voir arrêté du 31/10/2016).

Seules les personnes ayant validés les TEP (Tests d'Exigences préalables à l'entrée en formation) seront convoquées aux épreuves de sélection.

TEP et sélection

TEP : **11 et 12 avril 2019**

SELECTION : **6-7 mai 2019** (lycéen) - **24-25 juin 2019** (autre statut) - **10-11 juillet 2019** (sous certaines conditions)

Lieu : Ecuries du Clos - Bouguenais (44)

Positionnement : **mi-juillet 2019** à Bouguenais (44)

ATTENTION

Le niveau des TEP a fortement évolué suite à la refonte du BPJEPS.

France Cheval Formation propose un stage de préparation aux TEP, avec location d'un cheval lors du stage et pendant les épreuves des TEP. Ce stage aura lieu du 8 au 10 avril 2019 aux Ecuries du Clos.

Pour tout renseignement complémentaire ou une inscription, contacter France Cheval Formation.

Déroulement de la formation

Formation : 2 septembre 2019 à 27 juin 2020

Il s'agit d'une formation en alternance, (non rémunérée) :

630 h en centre et **812 h** en entreprise disposant de tuteurs qualifiés.

Formules possibles selon statut du stagiaire :

- soit en formation complète (10 mois)
- soit formation allégée après positionnement des stagiaires
- soit en formation continue pour les brevets d'Etat désireux d'élargir leur portefeuille de compétences
- soit par apprentissage

Lieux : **CREPS de Nantes** + Ecuries du Clos à **Bouguenais (44)** et Ecuries du Niro à **La Baule (44)**

Coûts et financement

Frais de candidature : **30 €** - non remboursable

TEP : **80 €** - remboursable si absence justifiée 48 heures à l'avance

Epreuves de sélection : **80 €** - remboursable si absence justifiée 48 heures à l'avance

Coût de la formation : nous contacter

FINANCEMENT : la formation peut être financée selon le statut du stagiaire.

Les aides possibles :

- **OPCA** (FAFSEA, FONGECIF, AFDAS, UNIFORMATION ...) : pour les salariés en CDD ou en CDI ; prendre contact immédiatement, car votre dossier doit être agréé 3 à 4 mois avant l'entrée en formation
- **VIVEA** : pour les chefs d'exploitation, les conjoints collaborateurs et les aides familiaux; préciser clairement votre statut sur le dossier d'inscription. Le CREPS fera la demande de prise en charge au VIVEA sous condition d'indiquer ce souhait de financement dans le dossier de candidature. Le demande sera déposée après les épreuves de sélection.
- **REGION** : pour les demandeurs d'emploi de longue durée (> 6 mois) peu ou pas qualifiés. Joindre une fiche de liaison dispositif VISA Métier.
- **APPRENTISSAGE** : la formation est prise en charge en totalité par le Conseil régional. Contacter dès maintenant le CFASA Pays de la Loire

Le coût restant à la charge du stagiaire est variable selon l'organisme.

Informations complémentaires

Le centre de formation met un cheval à disposition de chaque stagiaire.
Un livret pédagogique suivra le parcours, individualisé lors du positionnement initial, de chaque candidat reçu aux tests de sélection.

Pour connaître les équivalences entre les différentes certifications ou diplômes et le BPJEPS Activités équestres vous pouvez vous référer à [l'arrêté du 31/10/2016](#) portant sur le nouveau BP en 4UC.

NOUVEAU : Le BPJEPS Activités Equestres se déroule également par la voie de l'apprentissage.
Plus d'information sur ce type de contrat auprès du CFA Sport Animation des Pays de la Loire.

Contact

Le coordinateur de formation :

François GUIHARD - 06 75 68 10 02 - guihard.francois@wanadoo.fr

Assistante de formation (secrétariat) :

Elodie LARUELLE - 02 28 23 69 74 - elodie.laruelle@creps-pdl.sports.gouv.fr

Contrat d'Apprentissage :

Les renseignements sont disponibles sur le Site du CFA Sport et Animation.
<http://www.cfasa-pdl.fr/>